




Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/CD
N°DC-2022-131

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 059-215903832-20221129-DC_2022_131-AU

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Affaire 2022-11 - Vérification et maintenance du parc d'extincteurs et du SSI de la salle Gosselin

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 20-09 en date du 3 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché de prestation de service pour la vérification et la maintenance du parc d'extincteurs et du SSI de la salle Gosselin.

DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée, il a été décidé de conclure le marché repris en objet avec l'entreprise IPS située à Cambrai selon les seuils suivants :

Montant annuel :

Minimum : 3 000 € TTC

Maximum : 5 500 € TTC

Soit sur la durée totale du marché de trois ans :

Minimum : 9 000 € TTC

Maximum : 16 500 € TTC

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 29/11/2022

**Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLE**

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le
et de la publication le
.....